



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE
COMMUNE DE TALLOIRES-MONTMIN**

Projet de travaux de sécurisation et protection contre les chutes de blocs de la RD 909A entre les Hameaux de Balmettes et de Glières.

Enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire.

Le préfet de la Haute-Savoie informe le public qu'il a prescrit sur le territoire de la commune de... la tenue d'une enquête conjointe, préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire sur le projet de travaux de sécurisation et protection contre les chutes de blocs de la RD 909A entre les Hameaux de Balmettes et de Glières sur la Commune de TALLOIRES-MONTMIN et porté par le Conseil départemental de la Haute-Savoie.

Cette enquête se déroulera **du lundi 25 octobre 2021 au jeudi 25 novembre 2021 inclus.**

M. Joël MARTEL a été désigné par M. le président du tribunal administratif de Grenoble pour accomplir les fonctions de commissaire-enquêteur.

Il se tiendra à la disposition des personnes intéressées, en mairie de TALLOIRES-MONTMIN :

- le lundi 25 octobre de 9 heures à 12 heures ;
 - le mercredi 10 novembre de 9 heures à 12 heures ;
 - le jeudi 25 novembre de 14 heures à 17 heures
- afin de recevoir leurs observations.

Durant la période fixée ci-dessus, le public pourra consulter le dossier d'enquête en mairie de TALLOIRES-MONTMIN aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public, et consigner éventuellement ses observations sur le registre commis à cet effet ou les adresser directement, par écrit, au commissaire enquêteur en mairie de TALLOIRES-MONTMIN, siège de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible, dès publication du présent arrêté et pendant toute la durée de l'enquête,

sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Savoie :

www.haute-savoie.gouv.fr

(sous les références : « Publications » / « actions participatives » / Enquêtes publiques et avis)

ou sur le site de la commune :

www.talloires-montmin.fr

(sous les références : « Vie Municipale » / « Services Municipaux » / « urbanisme »).

Le public pourra également adresser ses observations par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de TALLOIRES-MONTMIN ou à l'adresse électronique suivante :

enqueteprealableduprd909@talloires-montmin.fr

Les observations du public reçues par courrier électronique seront consultables à la même adresse.

Les observations du public sont également communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai maximal d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour émettre ses conclusions.

Une copie de son rapport sera déposée en mairie de TALLOIRES-MONTMIN, ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Savoie (Direction des relations avec les collectivités locales). La communication de ce rapport pourra être faite à toute personne en présentant la demande à M. le préfet de la Haute-Savoie (DRCL).

En application de l'article R. 311-2 du code de l'expropriation, il est précisé « *que les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage, et ceux qui peuvent réclamer des servitudes, sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai de un mois (à compter de la date de la dernière des formalités de publicité collective), à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions de l'article L. 311-3, déchues de tous droits à indemnités* ».

Pour le préfet,
Le Secrétaire Général,

A handwritten signature in brown ink, consisting of several overlapping strokes, positioned above the printed name.

Thomas FAUCONNIER